

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU VAR

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2023-42

Séance du 13 juin 2023

Nombre de membres : 31
En exercice : 31
Nombre de présents ou représentés : 21
Ayant pris part au vote : 21

Votes :
↳ Pour : 21 / Contre : 0 / Abstention : 0

Adoptée à : l'unanimité

Date de la convocation :
↳ 1^{er} juin 2023

Transmise en Préfecture le :

L'An deux mille vingt-trois, le treize juin à quinze heures trente,
le Conseil d'Administration
du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR,
régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la Loi au CDG 83,
sous la présidence de Christian SIMON, Maire de LA CRAU,
Vice-Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Le secrétaire de séance désigné est René UGO, Maire de SEILLANS

Présents :

Christian **SIMON**, Philippe **BARTHELEMY**, Robert **BENEVENTI**, Charlotte **BOUVARD** (suppléante de Gil BERNARDI), Bernard **CHILINI**, Laurent **GUEIT**, Sauveur **CRISCUOLO** (suppléant de Blandine MONIER), Michel **PERRAULT** (suppléant de Sylvie SIRI), René **UGO**, Anne-Marie **METAL**, Josiane **CHIODI** (suppléante de Frédéric MASQUELIER), Marie-Hélène **CHARLES** (suppléante de Thierry ALBERTINI), Marie-Hélène **PARENT**, Valérie **RIALLAND**, Jean-Martin **GUISIANO** (suppléant de Louis REYNIER),

Procurations :

Claude **ALEMAGNA** à Bernard CHILINI, Paul **BOUDOUBE** à René UGO, Didier **BREMOND** à Jean-Martin GUISIANO, Claude **CHEILAN** à Philippe BARTHELEMY, Yannick **SIMON** à Robert BENEVENTI, Josée **MASSI** à Charlotte BOUVARD.

Excusés :

Thierry BONGIORNO, Romain DEBRAY, Bryan JACQUIN (suppléant de Michel GROS), Dominique LAIN, Philippe LEONELLI, Valérie MONDONE (suppléante de Josée MASSI), Jacques PAUL, Christine PREMOSELLI (suppléante de Richard STRAMBIO), Hervé STASSINOS.

N° 2023-42 : Autorisation d'ester en Justice

↳ Affaire Mélissa BECUE

Madame Mélissa BECUE a adressé une requête enregistrée au Greffe du Tribunal Administratif de TOULON par laquelle elle conteste la note obtenue à l'épreuve orale d'entretien de motivation avec le Jury ainsi que la décision du Jury de non-admission afférentes au concours sur titres avec épreuves d'Assistant socio-éducatif, dans la spécialité de Conseiller en économie sociale et familiale.

L'objet de la présente délibération est d'autoriser Monsieur le Président à ester en justice pour défendre les intérêts du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR.